

# 4ème plan national milieux humides

## Groupe thématique « agriculture, forêt, loisirs »

Les zones humides sont en danger. L'affirmation n'est pas nouvelle.

Longtemps les milieux humides ont été honnis. A leur propos, les maîtres mots étaient assainissement et assèchement.

Il a fallu attendre la deuxième partie du XXème siècle et le début du XXIème pour que la tendance s'inverse sous l'effet de la reconnaissance des multiples fonctions qui sont celles des marais, tourbières, vallées alluviales et autres mangroves.

La préservation et la gestion de la ressource en eau d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif, la lutte contre les effets néfastes du changement climatique (inondations, submersions marines), le maintien d'activités économiques primaires (agriculture, pisciculture, aquaculture, conchyliculture, saliculture ...), l'abondance d'une biodiversité riche et variée, la singularité des paysages, l'accueil d'activités récréatives (chasse, pêche, tourisme, randonnée, sports nautiques, photographie ...), l'originalité du patrimoine et de la culture sont autant d'atouts qui méritent considération.

C'est la convention de Ramsar, conclue le 2 février 1971, qui a donné le signal du départ. Relative aux zones humides d'importance internationale, elle engage les états signataires à oeuvrer à la conservation des sites labellisés.

A l'échelon national, ce n'est qu'en 2005, par l'intermédiaire de la loi du 23 février relative au développement des territoires ruraux qu'a été affirmée la nécessité « de délimiter des zones humides d'intérêt environnemental particulier dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, paysagère ou cynégétique particulière ».

Les menaces qui pèsent sur les zones humides sont de divers ordres. Au premier rang figurent l'urbanisation, spécialement dans les secteurs littoraux et rétro-littoraux, l'implantation d'infrastructures routières et ferroviaires, la surfréquentation touristique, le drainage, mais également la déprise, synonyme de friche;

Les pouvoirs publics ont décidé de prendre le taureau par les cornes par le biais de plans nationaux d'action successifs.

Inaugurée en 1995, la formule a été régulièrement reconduite par la suite ainsi qu'en atteste le 4ème plan destiné à couvrir la période 2022/2026.

Le déclin des terres d'eau ne sera enrayé que sous réserve que tous les acteurs agissent à l'unisson.

Services de l'Etat (Ministère, DREAL, DDT(M)), établissements publics nationaux et locaux (OFB, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, agences de l'eau, parcs naturels régionaux, EPCI, syndicats mixtes gemapiens, associations syndicales de propriétaires), collectivités locales (Conseils régionaux, départementaux et communautaires, communes), associations de défense de la nature (Conservatoires d'espaces naturels, LPO, France nature environnement ...) et usagers (agriculteurs, conchyliculteurs, chasseurs, pêcheurs ..) doivent tous tirer dans le même sens, faire abstraction de leurs intérêts catégoriels au profit de l'intérêt général.

Rien ne serait pire que des querelles intestines. La tentation de l'adversité doit céder le pas au partenariat et à la complémentarité.

Au ministère de la transition écologique a vocation à être dévolu le rôle de chef d'orchestre. Secondée par l'OFB et les pôles relais dont le rapport établi par l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) dans le prolongement du dialogue territorial pour la protection et la valorisation des zones humides préconise expressément le renforcement du rôle à travers notamment la constitution d'un réseau d'échange, la mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques et la mise en oeuvre de la stratégie communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP), il appartient à l'administration centrale de donner le la et de faire en sorte que règne l'harmonie entre les divers intervenants.

L'outil apte à consacrer l'unité est le projet de territoire. A chaque milieu humide, compte tenu de ses caractéristiques propres, de définir, au moyen d'un document cadre transversal, ses besoins et ses attentes ainsi que les opérations de nature à contribuer à l'atteinte de l'objectif recherché.

Partout - ou presque - la survie des zones humides est subordonnée au maintien de l'élevage, ce qui justifie l'existence d'un groupe de travail dédié.

La nécessité de sauvegarder les prairies naturelles et le pâturage n'a pas échappé aux auteurs du rapport interministériel CGEDD/CGAAER intitulé «la préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides » qui en ont fait leur cheval de bataille.

Les expérimentations conduites sur trois sites : baie de Somme, marais du Cotentin et du Bessin, marais de Brouage ont confirmé les bienfaits de la présence de troupeaux là où terre et eau ne font qu'un.

Le 4ème plan national ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme (action 14) que « préserver les milieux humides suppose de soutenir et maintenir les activités économiques compatibles avec les enjeux environnementaux, dont l'élevage et particulièrement l'élevage extensif ».

Le rapport de l'IGEDD précité adopte la même logique en ce qu'il préconise de maintenir et de conforter une agriculture favorable à la biodiversité.

Le chantier est vaste en ce qu'il implique d'embrasser de nombreux sujets : valorisation de la ressource en herbe, état sanitaire des animaux, développement de filières locales (ateliers de transformation, restauration collective, circuits courts), signes distinctifs de qualité, aides à la transmission et la modernisation des exploitations, déploiement d'outils fonciers (AFP, ORE), paiements pour services environnementaux (PSE). Avec une mention spéciale pour ces derniers dont le potentiel n'a, jusqu'alors, pas été apprécié à sa juste valeur et qui méritent mieux qu'un succès d'estime.

La similitude des difficultés rencontrées ici, là et ailleurs justifie une mise en réseau des principaux secteurs géographiques occupés par des zones humides, a minima ceux jugés dignes de servir de support à un parc naturel national, afin de recenser les enjeux et les expériences éventuellement conduites.

De tout cela il résulte que nous avons du pain sur la planche et qu'il va nous falloir nous retrousser les manches pour faire en sorte qu'aussi tôt que possible, les bonnes intentions - dont on sait l'enfer pavé - débouchent sur des réalisations attendues avec impatience par celles et ceux qui, contre vents et marées, demeurent persuadés que les zones humides ont un avenir